

ANNEXE 1

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. : se rapprocher de la ville de Bordeaux pour procéder, par voie de sondage, à une estimation de la contribution d'Arc en rêve à la fréquentation des expositions organisées dans le bâtiment de l'Entrepôt. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 2. : prévoir dans les statuts un projet associatif énonçant les buts poursuivis sur le long terme dans les différents domaines d'intervention. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 3. : mieux différencier et formaliser les rôles des différentes instances dirigeantes dans le suivi des activités ainsi que dans les domaines budgétaire et financier. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 4. : demander au directeur le remboursement des frais relatifs à ses voyages personnels, pris en charge sans autorisation expresse. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 5. : réunir dans un seul et même document soumis à l'approbation du CA l'ensemble des règles à appliquer dans la gestion des ressources humaines. [mise en œuvre partielle]

Recommandation n° 6. : fixer, dans le règlement financier, les plafonds des cartes bancaires ainsi que celui de la caisse, et définir de façon plus restrictive les dépenses qu'elles permettent de régler. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 7. : passer un nouveau contrat de prestations avec un cabinet d'expertise comptable, après avoir organisé une mise en concurrence. [mise en œuvre partielle]

Recommandation n° 8. : définir dans les statuts le rôle général du trésorier de l'association, dans l'arrêté des comptes et dans l'établissement du budget. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 9. : présenter au conseil d'administration, une fois par an, une liste des voyages et des frais correspondants, accompagnée d'un bilan de l'utilisation des frais de représentation. [non mise en œuvre]

Recommandation n° 10. : fixer des forfaits de remboursement des frais d'hébergement et de restauration, par référence à des grilles appliquées par un autre organisme ou administration. [mise en œuvre partielle]

Recommandation n° 11. : ajouter aux documents budgétaires un tableau déclinant le budget sous le même format que le compte de résultat. [non mise en œuvre]